

N/REF : 20/05/2025 9H48 C:025730 I:36394
V/REF : 22065 / 4113-G5RENA / 2805
V/Email reçu le Mardi 20/05/2025 a 9H48

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

IMMEUBLE : G5 RENAUDIE
ALLEE PABLO PICASSO
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 27 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE PABLO PICASSO - RENAUDIE G5 - ST MARTIN D'HERES

SMH MR HAMMANMI 06 69 51 00 36 PROPRIETAIRE

LOCATAIRE SUR PLACE MR BOUZOURENE 06 02 36 23 25 (VOIR PHOTO)

MOTIF : INTERVENIR INTERVENIR POUR CURER UNE DESCENTE D'EAU PLUVIALE BOUCHÉE
DEVANT LE LOGEMENT NUMÉRO 7 DE MR HAMMAMI
(DESCENTE QUI EST A DROITE DE LA PETITE POUBELLE VERTE)
ELLE EST ACCESSIBLE DEPUIS LA TERRASSE DU LOGEMENT HAMMAMI

Donneur d'ordre : Mme M. PULCRANO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 23/05/2025 A 08H15

INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR

DEBOUCHAGE DE LA DESCENTE D'EAU PLUVIALE DEPUIS TROU CRÉÉ JUQU'AU
PIED DE CHUTE

POSE D'UNE TRAPPE DIABLOTIN

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 11H26 Mme M. PULCRANO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66
1,00	trappe diablitin	1	17,62	17,62
TOTAL H.T.				288,28
T.V.A. a 10,00%				28,82
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>317,10</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN